

Présidence Française du Conseil de l'Union européenne : priorités du Ministère de l'économie et des finances

Ces priorités s'inscrivent dans la lignée du discours de la Sorbonne de 2017 et de la tribune de mars 2019 du Président de la République. Elles seront néanmoins dépendantes de l'état d'avancement du calendrier européen, notamment le travail mené par le trio de présidences précédant la nôtre (Allemagne, Portugal, Slovénie), avec lesquelles il faudra soigneusement se coordonner, et ce que dictera l'actualité.

1. Union économique et monétaire et souveraineté financière

Dans un contexte où les dettes publiques seront significativement plus élevées à la suite de la crise du Covid19, les questions **de stratégie budgétaire et d'opportunité d'une réforme des règles (via la revue du 2/6 pack) devraient occuper une place centrale de notre Présidence**. Il conviendra de porter un discours de prudence afin d'éviter qu'une consolidation trop rapide ne bride la reprise et d'évaluer l'évolution du rapport de force vis-à-vis d'une éventuelle revue des règles de surveillance économique (Pacte de stabilité et procédures de déséquilibres macroéconomiques) pour décider du poids politique à y consacrer.

La communication « souveraineté financière » de la Commission, attendue pour la fin de l'année 2020, nous permettra de mieux cerner ses ambitions sur les sujets qui ne seraient pas déjà captés dans son programme de travail et d'affiner alors notre stratégie, notamment sur le **rôle international de l'euro** voire sur l'approfondissement de l'UEM.

Des avancées concrètes sont attendues sur les grands chantiers législatifs en cours relatifs aux services financiers. En particulier, la révision de la législation sur les exigences en capital (**CRD et CRR**) issue des accords de **Bâle III**, sur laquelle une proposition de la Commission est attendue fin 2020-2021. De même, sur **l'Union des marchés de capitaux** où une feuille de route est attendue au 3^{ème} trimestre 2020, dans le sillage des rapports NextCMU et High Level Forum, dont les premières orientations nous semblent favorables. Dans ce cadre, un atterrissage sur une révision de **MIFID/R II** durant notre présidence est envisageable. De plus, nous devrions porter la suite des négociations au sein du Conseil sur la revue de **Solvabilité II**, sur laquelle une proposition de la Commission est attendue mi-2021. Un atterrissage de la **révision de la directive relative au reporting extra-financier** pourrait être visé lors de notre présidence, ainsi que d'éventuelles propositions législatives issues de la **Stratégie révisée relative à la finance durable**. Enfin, nous pourrions aboutir sur l'adoption d'un **règlement anti-blanchiment** (proposition attendue au 1^{er} semestre 2021), visant à harmoniser certaines obligations LBC-FT et leur mise en œuvre et à renforcer le cadre européen de supervision sur le secteur financier. Des conclusions du Conseil pourraient être recherchées sur certains sujets LBC-FT relatifs au secteur non-financier que nous portons, si aucune avancée n'est réalisée avant.

L'Union bancaire est, quant à elle, très dépendante des avancées qui auront eu lieu précédemment, particulièrement durant la présidence allemande. Notre stratégie devra être précisée début 2021.

Enfin, en termes de fiscalité internationale, la PFUE permettra de capitaliser sur les travaux au sein de l'OCDE en faveur d'une réforme fondée sur la réallocation des droits à imposer et règle d'imposition minimale. En cas d'atteinte d'une solution d'ici fin 2020, il faudrait viser un accord politique au Conseil relatif à **l'imposition minimale**, sur laquelle la Commission aura fait une proposition technique courant 2021, au plus tard sous la PFUE. En l'absence de consensus international, il conviendra d'apporter un soutien fort à la volonté de la Commission de proposer, à partir de 2021, une solution **de taxe numérique européenne équitable, tout en redynamisant les travaux sur ACCIS**, autour d'objectifs liés au renforcement de la compétitivité des groupes européens, afin de dépasser les oppositions actuelles au Conseil européen. Il conviendra également de défendre une évolution du processus décisionnel vers la codécision et le vote à la majorité qualifiée sur les sujets fiscaux.

2. Souveraineté économique, industrielle et technologique

La souveraineté industrielle et technologique devra constituer l'axe principal de la PFUE dans la filière Compétitivité, avec la poursuite ou le lancement de nouvelles initiatives industrielles sectorielles dans l'agro-alimentaire, la santé, la pharmacie, la défense et l'espace notamment sous forme de projets européens (PIIEC), et l'évolution de l'EIC¹ en Agence européenne d'innovation de rupture ; tout en proposant de nouveaux chantiers européens sur la **résilience de l'industrie** et des chaînes de valeur industrielles européennes.

La PFUE sera le moment privilégié pour poursuivre les initiatives visant à la décarbonation de l'industrie, notamment la mise en œuvre de la future stratégie européenne sur l'**hydrogène** (Alliance pour l'hydrogène, PIIEC, innovations technologiques), et un cadre adapté pour les aides d'Etat pour atteindre les **objectifs de neutralité carbone 2050**. Il s'agira également, d'instaurer un **cadre européen favorable à l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique** pour les consommateurs industriels par l'adoption de lignes directrices dédiées et faciliter la conclusion de contrats de long terme compétitifs avec les producteurs d'électricité, afin de préserver la compétitivité externe de l'industrie européenne.

La PFUE sera l'occasion de mettre en place un environnement favorable à la **compétitivité du secteur touristique de l'UE** et adopter une vision à l'horizon 2030 afin de maintenir l'UE dans sa position de leader dans ce secteur, en s'inscrivant dans les priorités retenues autour du Green deal, de la transition numérique et des suites de la relance ; tout en approfondissant l'évaluation de l'impact du tourisme sur l'environnement et le développement, notamment dans les régions les moins développées.

La PFUE permettra d'avancer concrètement sur les enjeux du **numérique** et de poursuivre le développement des technologies numériques contribuant à la souveraineté européenne avec (i) une législation ambitieuse en matière de **protection des données non personnelles** et le développement d'une offre compétitive de « **cloud de confiance** » pour les entreprises européennes (pas d'initiative législative à ce stade, mais des annonces publiques), (ii) la **régulation du numérique** en faisant aboutir (si cela n'a pu être réalisé auparavant) les travaux législatifs du **Digital Services Act** (proposition de texte de la Commission attendue pour fin 2020, définition d'un régime de responsabilité propre aux opérateurs de place de marché et de responsabilité des plateformes numériques sur les contenus illicites et dangereux) et du « **New Competition Tool** », (iii) le développement des **réseaux télécoms** du futur (Beyond 5G) et (iv) le soutien à l'innovation dans le domaine de la microélectronique, de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle (IA) et du quantique pour assurer le positionnement européen face à la rivalité technologique sino-américaine, avec l'achèvement de projets européens communs (PIIEC microélectronique II), le lancement de nouveaux projets (IA, cybersécurité) et les initiatives législatives associées, notamment la proposition législative sur le cadre éthique de l'IA attendue pour fin 2020.

Des avancées concrètes seront également attendues dans l'agenda législatif de la politique commerciale. Il s'agira d'abord de renforcer le **multilatéralisme commercial** en intensifiant le portage politique des enjeux de **réforme de l'OMC** (une initiative de la Commission est annoncée pour 2020, avec pour horizon d'aboutir en 2022). Il conviendra également de défendre une ambition forte en matière de **level playing field**, s'appuyant d'une part sur la révision de nos relations avec nos partenaires commerciaux, et notamment la Chine (la PFUE vise à cet égard l'adoption d'une Stratégie européenne commune et ambitieuse, endossée par tous les Etats membres, reprenant l'acquis de la communication conjointe de la Commission et du SEAE publiée le 12 mars 2019) ; et d'autre part, sur la **finalisation sous présidence française des négociations législatives sur les nouveaux instruments de politique commerciale** : (i) en lien avec la filière Compétitivité, instruments de traitement des effets sur le marché intérieur des subventions d'Etats tiers (dans les acquisitions d'entreprises, les marchés publics, et le fonctionnement général du marché intérieur), pour lesquels une initiative législative est prévue en 2021,

¹ Conseil européen de l'innovation.

(ii) instrument juridique européen spécifique de contre-mesures pour dissuader les actions coercitives unilatérales des Etats tiers (telles que l'enquête américaine sur la taxation du numérique) ; (iii) instrument de réciprocité dans l'accès aux marchés publics, s'il n'est pas adopté d'ici-là. **Par ailleurs, la lutte contre l'extra-territorialité passera par une refonte du Règlement de blocage de 1996** afin de mieux protéger les opérateurs économiques européens menacés par les sanctions américaines. Enfin, la présidence française pourrait être l'occasion de mettre en lumière les effets inégaux de l'ouverture au commerce dans le marché intérieur, et de plaider pour un **rééquilibrage du modèle de croissance de l'UE et la réduction de sa vulnérabilité à la demande extérieure** en lien avec les filières Ecofin et Compétitivité.

3. Une Europe verte et solidaire

L'agenda proposé pour les textes du Green Deal étant concentré sur l'année 2021, une coordination avec les deux présidences précédentes sera nécessaire sur le volet vert, car la négociation de plusieurs textes s'étendra en 2022. La mise en œuvre du plan d'investissement durable de 1000 Md€ et des différents instruments financiers et programmes qu'il mobilise (budget de l'UE, mécanisme de transition juste, InvestEU, fonds pour l'innovation et la modernisation de l'EU ETS) sera à surveiller. Plusieurs sujets clé, comme la révision de la directive ETS et du règlement « partage de l'effort » en lien avec les nouveaux objectifs climatiques, la révision de la directive sur la taxation de l'énergie, la transformation de la BEI en Banque Européenne du Climat, les développements de la stratégie Finance durable de la Commission (attendue fin 2020), nécessiteront probablement une forte impulsion politique. Concernant plus précisément les **aides d'Etat**, la PFUE poursuivra l'adaptation du cadre des aides d'Etat à la transition écologique et s'assurera du maintien d'un cadre adapté à la relance.

La PFUE sera aussi l'occasion de **poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie « de la ferme à la table » du Green Deal** (production de denrées alimentaires saines, sûres et durables). Un grand nombre d'actions, qui concernent directement l'action de la DGCCRF en tant qu'autorité compétente pour le contrôle de la chaîne alimentaire et porte-parole auprès de la Commission, seront au cœur des préoccupations des consommateurs et trouveront de nombreux relais au niveau politique : révision du règlement sur les additifs destinés à l'alimentation animale (4ème trimestre 2021), du règlement sur les matériaux au contact des aliments (4ème trimestre 2022), l'indication de l'origine dans certains produits alimentaires (4ème trimestre 2022). En outre, la DGCCRF copilotera, avec la DGAL, la mise en place d'une force européenne sur la fraude alimentaire (2021-2022).

Il s'agira également de stimuler **l'économie circulaire et la production européenne verte en modernisant la réglementation produit pour y intégrer des critères d'écoconception** et, à ce titre, soutenir les orientations de la Commission et du Parlement européen en faveur de la durabilité, de la réparabilité et de la recyclabilité des biens. Il faudra en particulier accélérer l'adoption de l'initiative sur les produits électroniques circulaire et les initiatives réglementaires sur (i) la consommation énergétique des centres de données et sur (ii) la transparence des opérateurs de télécommunications en matière d'empreinte environnementale.

En matière de fiscalité indirecte, la révision de la directive énergie devrait être au cœur de la stratégie française pour le climat dès lors que selon toute vraisemblance un projet de directive devrait être présenté juste avant la fin 2021. La PFUE devra y défendre des ambitions fortes en matière de lutte contre les émissions de CO₂ par le relèvement des minimas de taxation des énergies ainsi que leur hiérarchisation en fonction de leur teneur en carbone. Une mise à contribution des secteurs aériens et maritimes pourraient aussi être au centre des discussions selon les avancées parallèles des négociations sur l'ETS.

Il conviendra également, sous Présidence française, **de poursuivre l'amélioration de l'articulation entre commerce international et développement durable**, notamment par la mise en œuvre, si possible en 2022 du **mécanisme d'inclusion carbone aux frontières de l'UE** en commençant par certains secteurs pilotes, la pleine intégration de l'**Accord de Paris** comme élément essentiel des accords

commerciaux et le renforcement de la **réglementation intérieure de l'Union sur les importations** (filiale Agriculture et Environnement du Conseil notamment). En fonction de l'impulsion initiale donnée sous présidence allemande, il sera également attendu que la présidence française porte une ambition importante en matière de verdissement des financements export.

Enfin, en lien avec le thème de l'Europe solidaire, la PFUE sera le moment opportun pour porter de nouvelles propositions, y compris législatives, visant à l'harmonisation sociale et fiscale au sein du marché unique et à l'amélioration du marché intérieur des biens et des services. Il s'agira également de poursuivre et, si nécessaire, achever les travaux relatifs à un **salaire minimum européen** (qui seront toutefois à l'agenda des présidences précédentes et gagneraient à être accélérés) et promouvoir un approfondissement de la fonction de stabilisation de l'Union Européenne, notamment par la mise en place d'un **mécanisme européen de réassurance chômage** (proposition de la Commission attendue fin 2020 avec le projet de couvrir les 27 Etats membres, au-delà de la zone euro).